



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapés

Question écrite n° 50052

Texte de la question

M. Joel Hart appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la necessaire prise en charge medico-sociale des traumatisés crâniens et de leurs familles afin de favoriser leur insertion dans la société. La circulaire no 96-428 du 4 juillet 1996, « relative a la prise en charge medico-sociale et a la reinsertion socio-professionnelle des personnes atteintes d'un traumatisme crânien relevant essentiellement des niveaux 2 et 3 de l'échelle de suivi de Glasgow », constitue une première réponse aux problèmes spécifiques des personnes atteintes de ce lourd handicap, mais de nombreuses difficultés restent a résoudre. Une définition plus précise de ce traumatisme qui n'est pas assimilable a la catégorie des « polyhandicaps » de la loi du 30 juin 1975 et du 10 juillet 1987, une prise en charge sanitaire plus adaptée, des procédures d'évaluation, d'expertise et d'indemnisation plus performantes, une amélioration des dispositifs d'orientation et de suivi, ainsi qu'une prise en compte des problèmes spécifiques rencontrés par les familles de ces handicapés s'avèrent indispensables. Il serait également nécessaire de mieux répartir les fonds du dispositif d'aide régional prévu dans la circulaire du 4 juillet 1996, afin de soutenir les régions les plus démunies dans ce domaine, telles que la Picardie ou aucun projet d'implantation d'établissements médicaux spécialisés n'a été retenu. De ce fait, il n'est pas rare que des familles soient obligées de parcourir jusqu'à 250 kilomètres afin de se rendre auprès de leurs proches souffrant d'un traumatisme crânien. Il lui demande donc quelles mesures compte adopter le Gouvernement, dans le cadre du programme d'action en faveur des handicapés, afin de mieux connaître, évaluer et recenser les besoins des traumatisés crâniens et d'apporter des réponses spécifiques plus adaptées a leurs difficultés et a celles de leurs familles. Il souhaite, en outre, qu'une réponse soit apportée au problème du manque d'équipements médicaux dont souffrent certaines régions afin d'aider a une meilleure intégration de ces handicapés dans la société.

Données clés

Auteur : [M. Hart Joël](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50052

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1615